Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

éleveur de chiot et droit de la consommation

Par Visiteur

Bonjour
le 11 mars j'ai contacté un éleveur de chiots via internet,celui ci m'a dit de lui confirmer la réservation par mail de par son site ce que j'ai fais,après réflexion je me suis dis que le chiot était trop onéreux que je ne pouvais pas me permettre de l'acheter,le lendemain je lui ai téléphonné en lui disant que je ne pouvais pas le lui acheter il est entrée dans une colère furieuse et n'a rien voulu savoir.le lundi 15 mars je lui ai expédié une lettre en recommandée avec AR,le mardi 16 mars il m'a téléphonné toujours très furieux et me disant que vu qu'il avait mon mail de réservation j'étais dans l'obligation de lui payer le chiot et qu'il allait me "foutre un procès au cul"se sont ces mots.le jeudi 18 mars je lui ai de nouveau expédié un courrier en recommandé avecAR pour lui dire que tout achat fait sur internet était soumit a l'article L121-20 du code de la consommation et que les animaux n'en étaient pas exclus.depuis je n'ai eu aucune réponse de sa part.
alors je m'adresse a vous pour savoir si légalement je suis dans mes droits.
ou bien a t'il le droit de me faire un procès et suis je obligée de lui payer se chiot car j'ai juste confirmé la réservation mais pas l'achat mais peut etre que réservation veut dire achat.
je n'ai pas versé d'argent.
merci de me renseigner.
cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

alors je m'adresse a vous pour savoir si légalement je suis dans mes droits.
ou bien a t'il le droit de me faire un procès et suis je obligée de lui payer se chiot car j'ai juste confirmé la réservation mais pas l'achat mais peut etre que réservation veut dire achat.
je n'ai pas versé d'argent.
Avez vous réservé ce chiot en qualité de professionnelle ou bien de particulier?

Cordialement

Par Visiteur

Chez un professionnel

Par Visiteur

Chère Madame

Je me suis mal exprimée. Etes vous vous une professionnelle ou bien un particulier?

Cordialement

Par Visiteur

Pardon je suis une particulière

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Etant donné que le chien est un bien meuble vous pouvez tout à fait faire jouer le délai légal de rétractation puisque la vente a eu lieu par internet.

Cordialement

Par Visiteur

Merci beaucoup de votre aide il me semblait bien que j'étais dans mes droits.
très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

Bien cordialement